

## REGLEMENT DE L'OPERATION CASTING

### ARTICLE 1 : Société organisatrice

L'Association des commerçants du Centre Commercial Saint Jacques Montluçon ayant son siège social situé au 15 rue Pablo Picasso, 03100 MONTLUÇON (ci-après « l'Organisatrice ») représentée par Mme Brito Isabelle (Présidente de l'association) organise un Casting mode & beauté le samedi 10 novembre 2018.

### ARTICLE 2 : Participation

Ce casting est ouvert à toute personne physique majeure de sexe féminin, âgée de 18 ans et plus, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des affiliés et employés de l'Organisatrice, des gérants et salariés des magasins du centre commercial.

La demande d'inscription devra se faire par mail à l'adresse [casting@magmacrea.com](mailto:casting@magmacrea.com). Elle devra mentionner le nom, prénom, date de naissance et adresse mail valide.

Les candidates remplissant les critères énoncés ci-dessus recevront un questionnaire en ligne à remplir pour valider leur inscription. Le questionnaire devra être renseigné intégralement sous peine de nullité de l'inscription.

L'Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations fournies par les candidates.

La date limite des dépôts de candidature est fixée au 26 octobre 2018.

A l'issue de cette date, un tirage au sort sera réalisé parmi les candidates.

15 candidates seront tirées au sort.

15 autres candidates seront tirées au sort pour établir une liste d'attente.

Elles seront invitées à se présenter le 10 novembre 2018 pour participer au Casting Mode.

Elles devront confirmer leur participation avant le 31 octobre 2018.

Les inscrites sur liste d'attente seront contactées si une candidate ne confirme pas sa participation.

### ARTICLE 3 : Modalités de participation et détermination de la gagnante

**Etape 1 :** Les candidates devront respecter l'horaire de convocation reçue par mail et se présenter avec leur carte d'identité.

Elles devront se rendre dans la boutique mentionnée et se vêtir avec le look de leur choix puis se faire maquiller et coiffer sur l'espace animations.

Les participantes devront obtenir l'accord des responsables des boutiques pour emprunter la tenue et les accessoires sélectionnés. Leurs cartes d'identité seront conservées par les boutiques en attente de restitution des produits.

Elles présenteront ensuite leur look devant un jury constitué de la présidente de l'association des commerçants, de la responsable de la boutique Marionnaud et Jessica Bas, blogueuse partenaire de l'événement.

Chaque candidate se fera photographier.

Les participantes s'engagent à céder à Magma Créa, au Centre commercial Saint Jacques Montluçon et à Marionnaud Montluçon leur droit à l'image pour l'opération Casting mode sans contrepartie.

Elles autorisent Magma Créa, le Centre commercial Saint Jacques Montluçon, Marionnaud Montluçon et Jessica Bas a publié les photos prises pendant l'opération Casting Mode.

A l'issue de cette étape, le jury sélectionnera les 3 candidates présentant les plus beaux looks.

**Etape 2 :** Les photos des 3 candidates sélectionnées par le jury seront publiées sur la page Facebook du centre commercial. Les internautes seront invités à voter pour leur look favori.

A l'issue de cette seconde étape, la candidate qui aura remporté le plus de votes sera grande gagnante du casting mode.

#### Article 4 : Droit à l'image

Les participantes cèdent leurs droits sur les photos de l'organisatrice et ses partenaires pour une durée d'un an à compter de la date de l'événement.

Chaque participante confère à l'organisatrice et à ses partenaires l'autorisation de publier sur leur page Facebook et sur leur site web, à titre gratuit les photos prises pendant l'opération Casting Mode dans les conditions et garanties prévues au présent règlement.

Cette autorisation de publication comprend également le droit pour l'organisatrice de réutiliser la photo par reproduction sur tout support papier ou électronique dans le cadre de sa communication, pendant une durée d'un an à compter de la date de proclamation des résultats.

Chaque participante autorise l'organisatrice et ses partenaires à modifier, recadrer et/ou accompagner la photo de commentaires écrits conformément aux besoins de l'opération et/ou de la publication sur la page Facebook et sur les sites web.

Chaque participante renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo pour les besoins et dans le cadre de l'opération.

#### ARTICLE 4 : Lots

La gagnante du casting remportera 300 € de cartes cadeau valables dans le Centre commercial Saint Jacques Montluçon, et 200 € de cartes cadeau valables dans la boutique Marionnaud.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent liquide pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente.

#### Article 6 : Remise des lots

La gagnante sera contactée par l'organisatrice pour retirer ses lots.

Les lots non retirés dans un délai de deux mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant la propriété de la société organisatrice.

#### ARTICLE 7 : Droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participantes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès de l'Organisatrice.

Les participants autorisent par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

#### ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à la présente opération implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de l'Organisatrice.

#### ARTICLE 9 : Faculté de modification/suppression de l'opération

L'Organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification de l'opération, à son interruption momentanée ou à son annulation sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

L'opération peut être annulée en cas de force majeure.

#### ARTICLE 10 : Accès au règlement

Le règlement est disponible sur demande auprès de l'Organisatrice, auprès de Magma Créa et le jour du casting sur l'espace animations.

CONTACT ORGANISATION :  
MAGMA CREA 04 73 90 41 18  
casting@magmacrea.com